

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RASSURER LES PROPRIÉTAIRES

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, j'ai posé ma question pour une raison bien simple. Je la repose à nouveau. Le ministre des Finances sait pertinemment que le budget de 1979 énonçait pour la première fois le point de vue du ministère. En disant dans son budget de 1981, qu'il adoptait l'idée des 4.5 milliards dont son ministère estimait qu'ils devaient être imposés, en disant, que les propriétaires de maison individuelle bénéficient d'une sorte d'avantage en ne payant pas loyer, le ministre donnait à entendre pour la première fois qu'il va lever un nouvel impôt. Ayant dit aux propriétaires de maison individuelle qu'il ne va pas les imposer, est-ce que le ministre ne veut pas leur parler encore plus clairement, leur dire qu'elle est immorale, cette idée d'imputer un revenu au petit propriétaire, qui a épargné toute sa vie pour s'acheter une maison, sous prétexte qu'il ne paie plus de loyer? Est-ce qu'il ne veut pas dire cela clairement aujourd'hui à ces propriétaires qu'il a effrayés?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je repousse catégoriquement l'affirmation voulant que je sois en quoi que ce soit responsable de cette crainte. Cette crainte est née d'une lettre irresponsable adressée par un cadre supérieur de la Dominion Life Insurance Company. Voilà l'origine des inquiétudes. J'ai cherché à les calmer en déclarant catégoriquement que le gouvernement n'avait jamais eu l'intention, qu'il n'envisage absolument pas et qu'il n'envisagera pas d'imposer le loyer imputé. Pour moi, c'est affaire classée.

* * *

LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE

LES TRAITEMENTS DES EMPLOYÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor en sa capacité de membre de la Commission de la régie intérieure. Comme il le sait, le gouvernement a déclaré qu'il ne bloquerait pas le traitement des fonctionnaires fédéraux. Peut-il nous garantir que la Commission de la régie intérieure n'a pas l'intention de bloquer les traitements des employés de la Chambre des communes et que ceux-ci seront traités de la même façon que les fonctionnaires fédéraux?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Comme madame le Président le sait très bien, la Commission de la régie intérieure n'a jamais songé à bloquer les traitements de ceux qui travaillent sur la colline.

• (1150)

LA COMPOSITION DE LA COMMISSION—L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE MEMBRES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse à mon ami, le leader du gouvernement à la Chambre. Le gouvernement songe-t-il à étendre et à modifier la composition de la Commission de

Questions orales

la régie intérieure de façon à y nommer des membres du Conseil privé qui font partie de l'opposition? S'il n'a pas encore examiné cette possibilité, songerait-il à le faire, pour améliorer la façon dont la Chambre des communes est administrée, puisque cette question touche tous les députés?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, si mon honorable collègue veut bien me donner un peu plus de détails et peut-être me présenter sa proposition par écrit, je l'examinerai volontiers pour voir comment cela améliorerait les services aux députés et d'autres aspects de la vie parlementaire. J'examinerai volontiers de telles propositions, mais je voudrais avoir une meilleure idée de ce que le député envisage. Je voudrais savoir comment cela pourrait améliorer la situation. Selon moi, la Commission de la régie intérieure a fait de l'excellent travail jusqu'ici pour ce qui est d'améliorer les services offerts aux députés des deux côtés de la Chambre. Si le député a d'autres idées pour améliorer ces services, je ne demande pas mieux que de les examiner.

* * *

POSTES CANADA

L'OBJECTIF D'AUTOSUFFISANCE ÉCONOMIQUE

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes. Le ministre sait sûrement que le président de la société a exprimé certaines réserves au sujet de la possibilité pour celle-ci d'atteindre l'autosuffisance dans les délais prévus. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement songe à modifier la date limite imposée à la Société canadienne des postes à cet égard?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je crois que l'honorable député n'interprète pas très bien les propos qui ont été tenus par le président de la Société canadienne des postes. Il fait probablement allusion à un reportage où l'on semblait prétendre que le président n'avait pas l'intention de suivre les objectifs fixés par le gouvernement. Mais je crois savoir que lors de sa récente comparution devant un comité parlementaire, le président a eu l'occasion de clarifier cette question, et qu'il n'y a pas de conflit pour autant que je sache.

[Traduction]

LES TARIFS POSTAUX

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, il n'y a pas que le président de la Société canadienne des postes qui ait exprimé certaines réserves au sujet de la possibilité d'atteindre cet objectif; d'autres membres de la Société l'ont fait aussi. Comme le gouvernement n'a l'intention de modifier ni le programme ni le délai fixé, manifestement la société devra opter pour une réduction des services ou une hausse des tarifs postaux. Comme la société a déjà annoncé un accroissement de ses services, on est bien obligé de s'attendre à une nouvelle hausse des tarifs. Le ministre peut-il dire à la Chambre si les Canadiens doivent prévoir cette nouvelle augmentation en 1982 ou au début de 1983?